

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 15 Mai 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames Fabienne AGNOUX, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Alain RONGIER, Ludovic PONS, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Arnaud BIGOURIE.

ABSENTS EXCUSES : Yves DE HÉRICOURT, Sandrine LETOQUIN

PROCURATION(S) : Sandrine LETOQUIN donne procuration à Gérard BRETTE

Délibération n° 2026-44**Relative au recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité****Etabli en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique**

(12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'en prévision de travaux supplémentaires, il est nécessaire de renforcer les services techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Compte tenu des nécessités de service :

Dans un premier temps le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 06 juin 2026 au 06 novembre 2027 inclus (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois).

Cet agent assurera des fonctions Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 597 (IM 508) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Membres : 15

Présents : 13

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



Fait à Rosiers d'Égletons, le 05 juin 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat devant le tribunal administratif de LIMOGES -2 Cours bugeaud, CS 40410-87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.